



REPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE DE GESTION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
DU VAR

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le

ID : 083-288300411-20240319-A\_2024\_106-AU

S<sup>2</sup>LO

## ARRETE N° 2024-106

### **Fixant la liste des candidats admis à concourir au concours externe de technicien territorial - session 2024, organisé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du VAR pour le compte de la Région SUD PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR**

Nous, Christian SIMON, Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du VAR, Maire de LA CRAU,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 94-163 du 16 février 1994, ouvrant aux ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne autres que la France, l'accès à certains cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,

Vu le décret n° 2021-376 du 31 mars 2021 pris en application de l'article 36 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en vue de limiter l'inscription d'un candidat à un concours permettant l'accès à un emploi du même grade organisé simultanément par plusieurs centres de gestion,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu le décret n° 2010-1361 du 09 novembre 2010 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des techniciens territoriaux,

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique,

Vu l'arrêté du 19 juin 2007 fixant la liste des concours et les règles de composition et de fonctionnement des commissions d'équivalences de diplômes pour l'accès aux concours de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté du 15 juillet 2011 fixant le programme des épreuves des concours et des examens professionnels pour l'accès au grade de Technicien, Technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe et Technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe du cadre d'emplois des Techniciens territoriaux,

Vu l'arrêté n° 2023-400 du 1<sup>er</sup> août 2023 portant ouverture des concours externe, interne et 3<sup>ème</sup> concours de technicien territorial - session 2024, organisé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du VAR pour le compte de la Région SUD PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR,

Vu l'arrêté n° 2023-428 du 29 août 2023 fixant les modalités d'inscriptions aux concours externe, interne et 3<sup>ème</sup> concours de technicien territorial - session 2024, organisé par le Centre de

Gestion de la Fonction Publique Territoriale du VAR pour le compte de la Région SUD PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR,

Vu l'arrêté n° 2024-104 du 18 mars 2024 portant désignation des membres du jury des concours externe, interne et 3<sup>ème</sup> concours de technicien territorial - session 2024, organisé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du VAR pour le compte de la Région SUD PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR,

Considérant le recensement des besoins régionaux pour le concours de technicien territorial et qu'au regard de l'importance des demandes et de leur répartition géographique, il apparaît que les Centres de Gestion mobilisent leurs moyens pour organiser ce concours sur le périmètre régional SUD PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR,

Considérant que la période des inscriptions s'est déroulée du 19 septembre 2023 au 25 octobre 2023 et que la validation des dossiers était ouverte jusqu'au 02 novembre 2023 inclus, 23h59,

## ARRETONS

**Article 1** : La liste des candidats admis à concourir au concours externe pour le recrutement des techniciens territoriaux compte 51 candidats et est arrêtée comme suit :

	Candidat	Date de naissance	Spécialité	Admis sous réserve de fournir :
1.	M. Quentin ABAD	09/08/2000	Services et intervention techniques	
2.	M. Gredy ALSENA	22/12/1998	Services et intervention techniques	- Décision favorable de la commission d'équivalence
3.	M. Laurent APERCE	08/08/1974	Métiers du spectacle	
4.	M. Mathieu AUZEAU	10/07/1991	Services et intervention techniques	
5.	M. Juba BEN LAZIZ	19/06/1982	Services et intervention techniques	
6.	M. David BERNARDINI	30/11/1981	Métiers du spectacle	
7.	M. Frédéric BINCI	19/09/1977	Services et intervention techniques	
8.	M. Aurélien BINET	19/05/1982	Métiers du spectacle	
9.	M. Joris BONIFAY	09/11/1995	Services et intervention techniques	
10.	M. Gérald BONNETAIN	20/04/1971	Métiers du spectacle	
11.	M. Julien BOUCHERON	28/08/1979	Services et intervention techniques	
12.	M. Sylvain CAMARLINGHI	13/10/1993	Services et intervention techniques	
13.	M. Jérôme CANAVESIO	07/06/1981	Services et intervention techniques	
14.	M. Thomas CAUQUIL	26/09/1986	Services et intervention techniques	
15.	M. Dimitri CHEVALIER	09/11/1984	Métiers du spectacle	
16.	M. Marc CLAIN	29/06/1984	Services et intervention techniques	- Décision favorable de la commission d'équivalence
17.	M. Antoine COUPPEY	15/05/1985	Services et intervention techniques	
18.	M. Fabien DAMIANO	10/07/1977	Services et intervention techniques	

	Candidat	Date de naissance	Spécialité	Admis sous réserve de fournir :
19.	Mme Judikaelle DANGELY	23/02/1988	Services et intervention techniques	
20.	M. Bruno DI CIOCCIO	28/04/1986	Métiers du spectacle	
21.	M. Julien DINOT	24/11/1985	Métiers du spectacle	
22.	Mme Mélanie DOMERGUE	21/01/1983	Services et intervention techniques	- Décision favorable de la commission d'équivalence
23.	M. Pascal DUMAS	16/02/1977	Métiers du spectacle	- Décision favorable de la commission d'équivalence
24.	M. Murat Can EKIN	22/02/1982	Services et intervention techniques	
25.	Mme Julie GIACHERO	13/11/1992	Métiers du spectacle	
26.	M. Yvan GOLLET	01/08/1996	Métiers du spectacle	
27.	M. Camille GORIA	16/12/1988	Métiers du spectacle	- Annexe "Cursus de Formation" - Pièce d'identité en cours de validité
28.	M. Jérémy IRLES	22/03/1995	Métiers du spectacle	
29.	M. Sébastien KAGAN	26/12/1978	Services et intervention techniques	
30.	M. Fabrice LERMOYER	25/05/1974	Services et intervention techniques	
31.	M. Léonard LIMON	10/04/1998	Métiers du spectacle	
32.	M. Bruno LOPEZ	06/01/1969	Services et intervention techniques	- Décision favorable de la commission d'équivalence
33.	M. Yannick LUZI	28/02/1978	Services et intervention techniques	- Pièce d'identité en cours de validité - Diplôme - Annexe "cursus de formation"
34.	M. Jonathan MANNENT	15/03/1984	Métiers du spectacle	
35.	M. Nicolas MATHIEU	12/04/1983	Services et intervention techniques	
36.	M. Maxime MEIK	04/05/1991	Métiers du spectacle	
37.	M. Sylvain MORGE	22/09/1984	Services et intervention techniques	
38.	M. Thomas MUNOZ	21/03/1996	Métiers du spectacle	
39.	M. Jérôme PREVOST	26/07/1982	Services et intervention techniques	
40.	M. Quentin RIGAL	18/10/1999	Métiers du spectacle	- Diplôme - Pièce d'identité en cours de validité
41.	Mme Stéphanie ROUSSEAU	03/06/1984	Services et intervention techniques	- Décision favorable de la commission d'équivalence
42.	Mme Aurore SANCHIS née DI MARIA	30/06/1981	Services et intervention techniques	

	Candidat	Date de naissance	Spécialité	Admis sous réserve de fournir :
43.	Mme Aurélie SANS	14/11/1990	Services et intervention techniques	- Diplôme - Ou Décision favorable de la commission d'équivalence
44.	Mme Héloïse SBERNINI	03/10/1992	Métiers du spectacle	
45.	M. Christophe SEGURA	21/08/1981	Services et intervention techniques	- Pièce d'identité en cours de validité - Décision favorable de la commission d'équivalence - Annexe "cursus de formation"
46.	M. David SEVRAIN	19/07/1972	Services et intervention techniques	
47.	M. Anthony SORIA	26/02/1990	Services et intervention techniques	
48.	M. Alain THOUROUDE	08/11/1966	Services et intervention techniques	- Diplôme - Pièce d'identité en cours de validité
49.	M. Alain VANTESONE	06/06/1974	Services et intervention techniques	
50.	M. Brice VARLET	15/02/1973	Services et intervention techniques	
51.	M. Lisandru VERSINI	25/06/2002	Métiers du spectacle	

**Article 2** : Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du VAR est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté peut être contesté dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou publication, devant le Tribunal administratif de Toulon, 5 rue Racine, CS 40510, 83 041 TOULON Cedex 9 ou à partir de l'application Télérecours citoyens accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Ampliation sera transmise à M. Le Préfet du Département du VAR.

Fait à LA CRAU, le 19 mars 2024

Pour le Président Christian SIMON,  
et, par délégation,  
Le 2<sup>ème</sup> Vice-Président,



René UGO

Maire de SEILLANS

Président de la Communauté de Communes du Pays de Fayence

